



PLAN DE CIRCULATION AUTOMOBILE

le 24 juin de 9h à 13h



 Sens de circulation autorisé

 Sens de circulation interdit

COURSES PEDESTRES : L'EOLLENNNE : LE 24 JUIN 2018

Le dimanche 24 juin 2018, de 9h00 à 13h00, l'association EOLE (Entente Omniloisirs de l'Elle) organise des courses pédestres dans le bourg de SAINT CLAIR SUR L'ELLE. Cette manifestation, ouverte à tous, comporte quatre courses (deux courses enfants et deux courses jeunes/adultes) sur des distances allant de 700 m à 10 km. Ces courses empruntent une bonne partie des rues de l'agglomération saint clairaise.

Pour assurer la mise en place et le bon déroulement des courses ainsi qu'une sécurité optimale des coureurs et du public, un arrêté municipal temporaire, interdisant ou limitant la circulation et le stationnement des véhicules dans certaines rues, va être mis en application.

Le village de course sera implanté sur la place de la 29 ème division US, qui sera donc interdite à la circulation et au stationnement **entre le 23 juin à 20h00 et le 24 juin à 20h00.**

Le parcours des courses enfants est une boucle de 700 m qui emprunte chronologiquement la rue de la Libération (entre la Pharmacie de l'Elle et la maison de retraite), l'intégralité de la rue Sire de Creully et la rue du Pont de la Pierre.

Le parcours des courses jeunes/adultes est une boucle de 2,5 km qui emprunte chronologiquement les rues suivantes : Rue de la Libération (entre la Pharmacie de l'Elle et la maison de retraite) - l'intégralité de la rue Sire de Creully - rue du Pont de la Pierre – rue du Chateau – rue Maurice Genevoix – Passage pédestre permettant de rejoindre la rue Robert de Croslé – rue du Férage – rue des Bouleaux – rue des Ormes – impasse de la Chevalerie – Passage du Pressoir - rue Robert de Croslé – rue du Colombier – passage entre la caserne des pompiers et le groupe scolaire – passage dans la cour de l'école pour rejoindre la place de la 29ème division US.

RESTRICTIONS ET INTERDICTIONS DE STATIONNEMENT :

Le stationnement des véhicules sera interdit des deux cotés de la chaussée et sur les trottoirs pour l'ensemble de ces rues sauf dans la rue Maurice Genevoix et la rue du Colombier où le stationnement sera interdit uniquement du côté impair.

RESTRICTIONS ET INTERDICTIONS DE CIRCULATION :

La vitesse sera limitée à 30 km/h dans toute l'agglomération de SAINT CLAIR SUR L'ELLE le dimanche 24 juin 2018 de 8h00 à 13h00.

Interdiction totale de circulation de 8h à 13h pour les rues suivantes : rue de la Libération (entre la Pharmacie de l'Elle et la maison de retraite) – rue Sire de Creully – rue du Pont de la Pierre (entre les croisements avec les rues Sire de Creully et de la Libération).

Interdiction de circulation dans le sens inverse de la course de 8h à 13h pour les rues suivantes : rue du Château – rue Robert de Croslé – rue du Férage – rue des Bouleaux – rue des Ormes – Impasse de la Chevalerie.

NOTA : la rue Maurice Genevoix et la rue du Colombier étant en circulation en sens unique, qui est également le sens de la course, ne sont pas concernées par l'arrêté de circulation.

Les organisateurs remercient par avance, pour leur compréhension, les riverains concernés par l'arrêté de circulation et de stationnement.

Si vous devez impérativement vous déplacer dans la matinée du 24 juin 2018, les organisateurs vous seront reconnaissants de bien vouloir utiliser, dès la veille, les parkings mis à disposition : rue du Moulin, place Guillaume le Conquérant (côté bar), parking BELLAMY MATHE (rue du Moulin), rue des Chênes, parking du stade et de la maison des associations.

L'accès aux commerces restera possible par :

- la rue de la Libération en venant de la direction de St. Jean de Savigny (parkings Bergerie ou maison de retraite)
- la rue du moulin, stationnement parking devant le bar-tabac-presse ou le cabinet médical

